



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE DE RAMATUELLE
BUDGETS ANNEXES :
BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2019 – CAVEAUX
BUDGET PRIMITIF 2019 – ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE
BUDGET PRIMITIF 2019 – PARKINGS

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. Priorités du budget
- III. La section de fonctionnement
- IV. La section d'investissement
- V. Budgets annexes : assainissement, caveaux, énergie photovoltaïque, parkings

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : <https://ramatuelle.fr/> après visa de la Préfecture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le détail a été proposé en commission des finances du 26/03/2019 et voté le 9/04/2019 par le conseil municipal.

II. Priorités du budget

Il a été bâti sur les objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas augmenter la fiscalité
- Maintenir l'encours de la dette
- Poursuivre les projets engagés conformément aux promesses électorales prises en 2014

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 256 000 €, pour mémoire elle était de 15 375 000 € en 2018 (y compris les décisions modificatives présent en cours d'exercice).

III.1 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 (soit – 4.32% sans le virement à la section d'investissement et sans les opérations d'ordre), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP+DM 2018	BP 2019	Variation en €
011 - Charges à caractères général	3 251 030,00 €	3 062 267,00 €	- 188 763,00 €
012 Charges de personnels, frais assimilés	5 024 022,00 €	5 096 000,00 €	71 978,00 €
014 - Atténuations de produits	1 263 733,00 €	1 263 733,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1 642 381,00 €	1 416 060,00 €	- 226 321,00 €
Total des dépenses de gestion courante	11 181 166,00 €	10 838 060,00 €	- 343 106,00 €
66 - charges financières	403 550,00 €	177 210,00 €	- 226 340,00 €
67 - charges exceptionnelles	23 662,00 €	17 030,00 €	- 6 632,00 €
022 - Dépenses imprévues	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 608 378,00 €	11 102 300,00 €	- 506 078,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 755 397,00 €	5 128 200,00 €	1 372 803,00 €
042 - opérat° ordre transfert entre sections	11 225,00 €	25 500,00 €	14 275,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 766 622,00 €	5 153 700,00 €	1 387 078,00 €
TOTAL	15 375 000,00 €	16 256 000,00 €	881 000,00 €

Les charges de gestion courante en diminution de 343 106 € due :

- au transfert du service de la collecte des ordures ménagères et du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) à la Communauté de Commune ;
- à une maîtrise des dépenses d'alimentation avec la mise en place d'un self-service et aux formations des enfants qui permettent une meilleure gestion des portions servies;
- à une maîtrise des dépenses des consommables et du petit équipement,
- à la baisse du contrat d'entretien des illuminations de Noël qui entre dans sa 2^{ème} année, et pour lequel la commune n'a plus à régler la mise à niveau du matériel ;
- à une baisse de la redevance appelée par l'Etat pour l'occupation du Domaine Public Maritime, afin d'aider la commune à faire face aux dépenses d'aménagement de la plage de Pampelonne.

Les charges de personnels : L'augmentation est principalement due au remplacement d'agents titulaires en maladie et en disponibilités par du personnel contractuel.

Les charges financières : La baisse est due à la renégociation de 23 emprunts.

Le virement à la section d'investissement en augmentation de 1 372 803 € : s'explique principalement par un résultat de fonctionnement reporté de 2018 sur 2019 de 2 124 278.42 €. Ce bon résultat permet à la commune de financer ses travaux d'investissement en gardant le montant de l'emprunt stable.

III.2 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes réelles de fonctionnement pour 2019 (soit – 0.26% sans le résultat reporté de 2018), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP + DM 2018	BP 2019	Variation en €
013 - Atténuations de charges	1 755,00 €	- €	- 1 755,00 €
70 - Produits services, domaine et ventes	3 602 590,00 €	5 288 000,00 €	1 685 410,00 €
73 - Impôts et taxes	7 569 100,00 €	7 540 930,00 €	- 28 170,00 €
74 - Dotations et participations	684 490,00 €	656 490,00 €	- 28 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	429 000,00 €	438 700,00 €	9 700,00 €
Total des recettes de gestion courante	12 286 935,00 €	13 924 120,00 €	1 637 185,00 €
77 - Produits exceptionnels	1 880 948,06 €	207 601,58 €	- 1 673 346,48 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	14 167 883,06 €	14 131 721,58 €	- 36 161,48 €
002 - Résultat reporté	1 207 116,94 €	2 124 278,42 €	917 161,48 €
TOTAL	15 375 000,00 €	16 256 000,00 €	881 000,00 €

Produits des services, domaine et ventes : Une augmentation de 1 685 410 € qui s'explique principalement par les nouveaux contrats de sous-traités des plages d'une durée de 12 ans.

Impôts et taxes : La diminution de 28 170 € s'explique par un abattement sur la fiscalité professionnelle versée par la Communauté de Commune suite au transfert du SDIS (service départemental d'incendie et de secours). Il faut noter le maintien des taux sur la fiscalité directe locale identique depuis 2017, et une prévision de l'augmentation des bases fiscales de 2.2%.

Dotations et participations : Les dotations de l'Etat en constantes baissent depuis 2011, nous sommes passés de 1 243 752 € en 2010 à 266 362 € en 2018. La prévision 2019 prévoit une baisse de 48 000 €.

Autres produits de gestion courante : Location des immeubles, hausse due à l'augmentation de l'indice de référence des loyers.

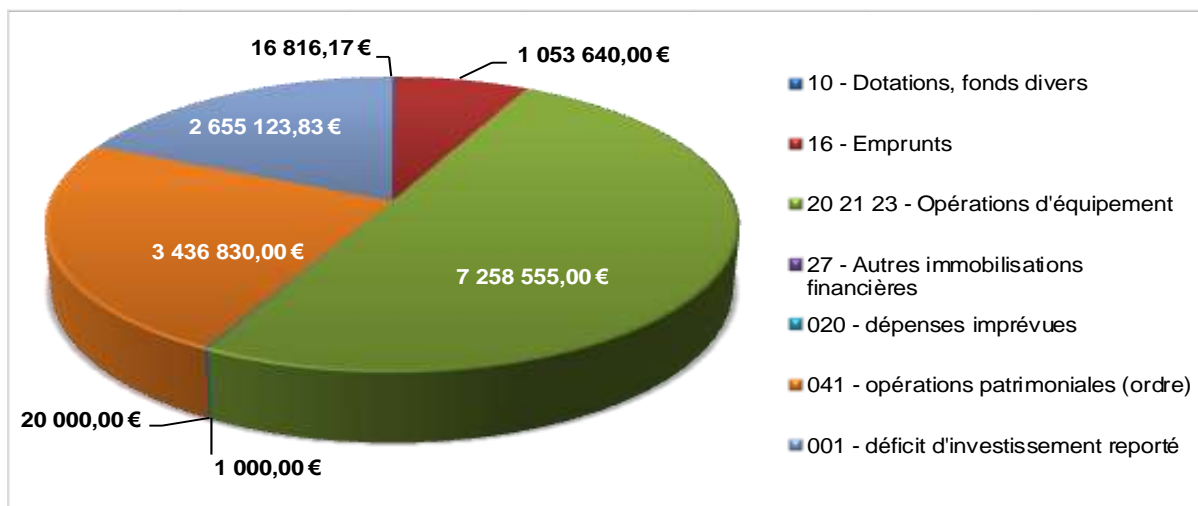
Résultat de fonctionnement reporté : excédent de la section de fonctionnement 2018 repris sur l'exercice 2019.

IV. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 14 441 965 €, pour mémoire elle était de 15 387 445.87 € en 2018 (y compris les décisions modificatives présent en cours d'exercice)

IV.1 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE - BP 2019

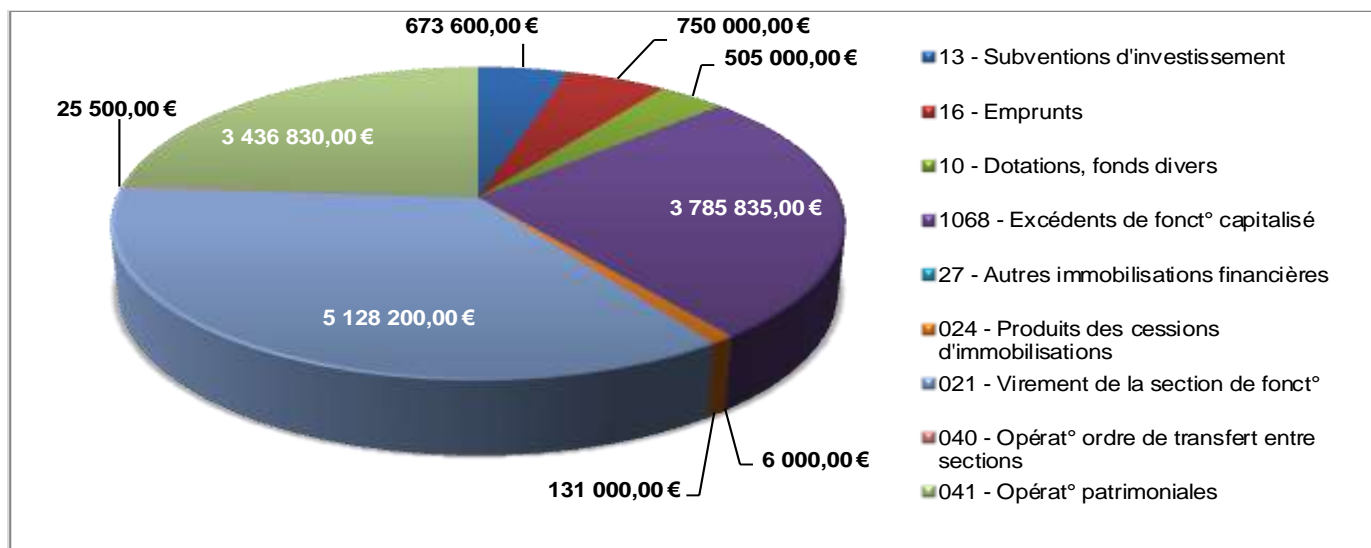


Les principaux projets de l'année 2019 sont :

- Poursuite de la construction de la maison de santé : 2 831 201 €
- Poursuite du programme travaux de voirie : 135 000 € (rappel + 200k€ en fonctionnement)
- Aménagement plage de pampelonne (désamiantage, réseaux, 1ères plantations) : 3 224 735 €
- Création de 2 courts de PADEL : 135 220 €
- Poursuite du programme mise en accessibilité handicapés : CCAS, chapelle Ste-Anne, moulin de paillas, office du tourisme, WC public rue V. Léon : 55 000 €
- Création de vestiaires et sanitaires pour la police municipale : 60 000 €
- Construction d'un nouveau WC à l'escalet et destruction de l'ancien : 77 000 €
- Mise aux normes des sanitaires logements saisonniers de Patch : 37 000 €
- Acquisition de 2 véhicules, 1 camion, 1 quad : 81 000 €
- Acquisition de matériel informatique et logiciels : 95 000 €
- Création d'un mur de soutènement chemin de la fond d'avaou : 21 000 €
- Réfection du platelage bois extérieur du centre de loisirs : 40 000 € (se fera en 3 tranches 2019-2021 de 40 000 € chacune)
- Création de 8 nouveaux emplacements poteaux incendie : 40 000 €

IV.2 Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – BP 2019



Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 505 000 €
- Les Subventions d'investissement : 673 600 € (maison de santé : 573 600 €, acquisition de vignes : 100 000€)
- Cessions d'immobilisations : 131 000 € (camion et mini benne ordures ménagères : 86 000 €, fractions du domaine public rue V. Léon : 45 000 €)
- Dépôts et cautionnements reçus et versés : 6 000 €
- Emprunt d'équilibre : 750 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 785 835 €
- Virement de la section de fonctionnement : 5 128 200 €
- Recettes d'amortissement : 25 500 €

V. Les budgets annexes

Ils sont distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante. Ce sont des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, parkings,...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ce budget retrace l'activité du service assainissement collectif de la commune

ASSAINISSEMENT		BP + DM 2018	BP 2019
Section de fonctionnement	Dépenses	928 200,00 €	949 000,00 €
	Recettes	928 200,00 €	949 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	3 379 378,80 €	1 415 500,00 €
	Recettes	3 379 378,80 €	1 415 500,00 €

Ce budget retrace la vente des caveaux et columbariums dans le cimetière communal

CAVEAUX		BP + DM 2018	BP 2019
Section de fonctionnement	Dépenses	56 425,51 €	58 268,11 €
	Recettes	56 425,51 €	58 268,11 €
Section d'investissement	Dépenses	14 700,00 €	19 445,00 €
	Recettes	14 700,00 €	19 445,00 €

Ce budget retrace les frais de fonctionnement ainsi que la production électrique des panneaux photovoltaïque qui se trouvent sur la toiture du Centre Technique Municipal de bonne terrasse. Chaque année grâce à ces panneaux la commune injecte environ 42 000 kWh d'électricité verte dans le réseau EDF.

ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE		BP+DM 2018	BP 2019
Section de fonctionnement	Dépenses	59 392,00 €	60 100,00 €
	Recettes	59 392,00 €	60 100,00 €
Section d'investissement	Dépenses	52 162,00 €	54 570,00 €
	Recettes	52 162,00 €	54 570,00 €

Ce budget retrace l'activité du service parkings payant de la commune. Ils fonctionnent avec la saisonnalité d'avril à octobre. Ils sont situés à l'arrière de la plage de pampelonne et à l'escalet.

PARKINGS		BP + DM 2018	BP 2019
Section de fonctionnement	Dépenses	760 000,00 €	792 000,00 €
	Recettes	760 000,00 €	792 000,00 €
Section d'investissement	Dépenses	109 656,57 €	1 266 883,71 €
	Recettes	109 656,57 €	1 266 883,71 €